



Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce

**SPÉCIAL
CERTIFICATION**

Volume 24, numéro 3, mai 2009

www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

le bulletin forestier

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800

Convocation aux assemblées

Les assemblées de propriétaires sur la certification environnementale des boisés de la Beauce se poursuivent de façon intensive au début de mai.
par Michel Roy



Nous publions ici le calendrier des rencontres qui débuteront toutes à 19h30. Les propriétaires de boisés sont invités à participer en très grand nombre à ces assemblées, qui se tiennent sur le territoire de l'Association.

Ils y recevront toute l'information disponible sur la certification, aux plans régional et national, obtiendront des réponses aux questions qui les préoccupent et pourront discuter entre eux des enjeux de la certification.

On rappelle que la tournée d'information auprès des syndicats de l'UPA de la Beauce a permis de rencontrer environ 200 producteurs. En tout, 7 des 11 syndicats ont eu une rencontre sur la certification. Les quatre autres syndicats

DATE	SALLE
Mardi 5 mai	SAINTE-MARIE Restaurant la Différence 425 route Cameron
Mercredi 6 mai	SAINTE-MALACHIE École aux Quatre-Vents (derrière l'église) 1165 Principale
Mardi 12 mai	SAINTE-JOSEPH Restaurant Le Journal 269 Rte 276 – sortie autoroute
Mercredi 13 mai	SAINTE-SÉBASTIEN Centre Paul-VI - à côté de l'église 582 rue Principale
Jeudi 14 mai	SAINTE-GEORGES Bureau de l'Association 3500-6e Avenue

**Toutes les rencontres débutent à 19 h 30.
Une collation sera servie durant la soirée.**

ont reporté cette rencontre à l'automne.

Le but est d'en arriver à sensibiliser le plus de propriétaires

possible afin d'en recruter un certain nombre pour amorcer dès 2009 le programme de certification des boisés privés de la Beauce.

Se certifier... naturellement

Le conseil d'administration de l'Association a entériné en décembre 2008 un plan de communication sur la certification environnementale des boisés.

par Michel Roy

Ce plan prévoit des activités de mobilisation des propriétaires de boisés, ainsi qu'un important volet information sur la forêt privée de la Beauce, sous les aspects socio-économique et environnemental (développement durable). Ces activités s'échelonnent sur une période de deux ans.

Le logo adopté pour cette campagne représente un feuillu fortement ramifié, comme un arbre généalogique, qui symbolise à la fois la forêt et la famille. Il marque bien l'implication des propriétaires de boisés dans leur communauté régionale. Axé sur la thématique *Prendre soin des boisés c'est naturel, on fait partie de la famille*, le plan poursuit un double objectif: mobiliser les propriétaires de boisés puis informer les intervenants socio-économiques et la population sur la forêt privée régionale.

Mobiliser

Le plan vise donc d'abord à inciter les propriétaires de boisés à se préparer et à demander la certification, dans le but de conserver leur accès aux

marchés avec un minimum de contraintes. Dans les faits, une majorité de propriétaires de boisés de la région sont « certifiables », c'est-à-dire que leurs pratiques en forêt se rapprochent des saines pratiques d'aménagement forestier durable reconnues par les organismes de certification.

Inspirés par une authentique culture forestière, la plupart des propriétaires de la Beauce et des Etchemins sont très fiers de leurs boisés et ils en prennent un soin jaloux. Pour nombre d'entre eux, la certification ne viendra que confirmer ce qu'ils font déjà, tout en apportant certaines améliorations. Alors pourquoi se certifier si déjà on fait bien? C'est qu'il faut pouvoir le démontrer de façon objective.

Et si ce n'est pas encore urgent, ça devient pressant avec la certification de la forêt publique. Puis le jour où la mise en marché deviendrait conditionnelle à la production de bois certifié, il serait impossible de certifier tout le monde en même temps. Voilà pourquoi il faut commencer dès à présent.

Informé

Le plan de communication vise aussi à démontrer à la population régionale les bénéfices économiques et environnementaux qu'elle retire grâce aux activités et interventions des propriétaires sur leurs lots boisés.

Au plan économique, il faut insister sur l'apport des ventes de bois qui, en temps normal, sont de l'ordre de 40 M\$, auxquelles s'ajoutent les ventes de sirop pour des retombées économiques régionales dépassant les 80 M\$ annuellement. *Les propriétaires de boisés contribuent pleinement à l'économie régionale tout en préservant la ressource pour les générations futures.*

Mais le travail en forêt a d'autres retombées majeures qui malheureusement passent inaperçues tellement les gens les prennent pour acquises. Comme la forêt de Chaudière-Appalaches appartient à 85% à des propriétaires privés, c'est à leur travail que la population régionale doit les biens et services environnementaux qu'elle retire de la forêt.

De quoi s'agit-il? Les paysages que les gens admirent, l'air que les arbres purifient, l'eau que la forêt filtre et la

Prendre soin des boisés
c'est naturel



On fait partie de la famille

biodiversité qu'elle abrite, autant que les activités récréotouristiques qui s'y déroulent. Voilà des services environnementaux à la base de la vie sur terre qui résultent des efforts en aménagement et en sylviculture des propriétaires de boisés de notre région.

On dit que l'arbre qui tombe fait beaucoup plus de bruit que la forêt qui pousse. Le plan de communication

prévoit donc des activités publiques visant à démontrer aux partenaires socio-économiques et à la population que les propriétaires de boisés ont à cœur d'exploiter la forêt en préservant la ressource et en protégeant l'environnement.

Prendre soin de l'eau, c'est naturel. Prendre soin des paysages, c'est naturel. Prendre soin des boisés, c'est naturel... On fait partie de la famille.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.

En route vers la certification

La protection de l'environnement et la gestion responsable des forêts sont devenues un enjeu majeur. Les producteurs de bois devront faire la preuve que leurs forêts sont gérées et exploitées sous l'angle du développement durable, dans le respect de l'environnement.

par Raymond Racine

Un mouvement planétaire qui inclut les forêts de la Beauce

La certification environnementale des forêts privées deviendra une condition pour maintenir notre accès aux marchés. Le bois des producteurs de la Beauce se retrouve majoritairement dans d'autres pays que le Canada sous forme de papiers et de bois usinés pour la fabrication d'édifices, de meubles et de nombreux autres produits. Nous ne pouvons ignorer l'impératif de la certification environnementale de nos boisés, qui deviendra rapidement une exigence des industriels qui transforment notre bois. Pour eux, ce sera une condition incontournable pour conserver leurs marchés chez les grossistes et les grands détaillants tels Home Depot et Rona.

Les producteurs de bois de la Beauce devront donc faire la preuve qu'ils gèrent leurs boisés en prenant soin de tout ce qui s'y trouve: la forêt, la faune, les sols, l'eau, les berges et les paysages, tout en s'assurant que les générations futures bénéficieront de ces ressources. La plupart des propriétaires de la région sont déjà très sensibilisés sur ces questions.



Les industriels, les marchés, les consommateurs et les producteurs de bois doivent donc s'appuyer sur un mécanisme d'évaluation neutre et fiable pour juger du respect de l'environnement et des bonnes pratiques en forêt.

Cela relève de quelques organisations spécialisées en certification environnementale des forêts, qui vont évaluer les pratiques forestières des exploitants et émettre un certificat, après des examens sur le terrain qu'on appelle un audit. Pour que son certificat demeure valide, le propriétaire forestier devra respecter certaines exigences du programme de certification auquel il aura adhéré.

Un choix personnel

Les propriétaires de boisés privés de la Beauce ne peuvent demeurer à l'écart de cet important mouvement de protection de l'environnement forestier dont va dépendre la mise en marché de leurs bois. La décision de se certifier appartient à chaque propriétaire. C'est un choix personnel.

Mais les coûts pour obtenir une certification sont beaucoup trop élevés pour un propriétaire seul. La solution proposée par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, est d'obtenir une certification de groupe pour tous les producteurs intéressés.

Une démarche collective

L'Association propose une formule collective de financement où tous les producteurs paieront une contribution pour chaque mètre cube de bois vendu.

À l'assemblée générale annuelle de 2004, les producteurs de bois de la Beauce avaient voté une augmentation de leurs contributions sur le bois mis en marché par leur Association. Les producteurs n'auront donc aucun déboursé supplémentaire avant 2012.

À titre de mandataire de propriétaires certifiés de la

Beauce, les responsabilités de l'Association seront de :

- recruter les propriétaires intéressés à certifier leurs boisés, leur indiquer la nature de leur engagement et les procédures à suivre.
- accompagner et supporter les propriétaires certifiés en leur offrant la formation nécessaire.
- représenter les propriétaires devant les organismes de certification et les auditeurs externes.
- assumer les frais reliés au programme de certification.

Responsabilités du producteur certifié

Même si la gestion du programme de certification relèvera de l'Association, le propriétaire aura des responsabilités :

- se doter d'un plan d'aménagement forestier (PAF) valide et respecter ses objectifs.

- protéger la faune, les cours d'eau, les sols, la forêt elle-même, lors de ses activités en forêt.
- tenir compte des impacts de ses travaux sur ses voisins de lot.
- être disposé à améliorer ses pratiques forestières.
- collaborer avec l'Association pour lui fournir les informations utiles pour maintenir le programme de certification.
- respecter les lois et règlements en vigueur.

Rencontrer les propriétaires qui veulent se certifier

Au cours des trois dernières années, environ 200 propriétaires de boisés ont reçu la visite des conseillers de l'Association afin d'évaluer leurs pratiques et l'impact de l'application des règles de la certification forestière.

Dès 2009, l'Association devrait être en mesure de donner le feu vert aux propriétaires désirant certifier leurs boisés. L'Association mobilisera le personnel technique nécessaire pour rencontrer tous les propriétaires qui voudront entreprendre leur démarche de certification.

Rencontrer les partenaires

L'Association travaillera de concert avec les organismes du milieu jouant un rôle décisionnel dans la gestion forestière régionale: les agences régionales de mise en valeur, la Commission Régionale des Ressources Naturelles et du Territoire (CRRNT) et le MRC. L'Association sollicitera la collaboration des industriels, entrepreneurs forestiers, transporteurs de bois et conseillers forestiers pour le fonctionnement du programme de certification. La collaboration de tous les intervenants contribuera à augmenter l'efficacité et à diminuer les coûts.

L'Association rencontrera des représentants d'organismes voués à la protection environnementale pour les informer de sa démarche de certification.



L'Association choisit la norme FSC

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce franchit une nouvelle étape en annonçant qu'elle se tournera vers la norme du Forest Stewardship Council (FSC) pour certifier la forêt privée beauceronne.

par Michel Roy

C'est après mûre réflexion que l'Association a fait le choix du FSC, cherchant la bannière susceptible d'avoir le plus de retombées positives pour les propriétaires et producteurs de bois qu'elle regroupe. À titre de mandataire des propriétaires de boisés de la Beauce désireux de se certifier, l'Association adressera une demande de « pré-audit » au FSC au cours de 2009. Le pré-audit est le début de la procédure menant à la certification.

Pour bien marquer ce tournant décisif, l'Associa-



tion a décidé d'imprimer son rapport annuel sur du papier certifié FSC. De même pour le papier de cette édition spéciale du Bulletin forestier que vous avez en main.

Le FSC est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Il a été créé en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations comprennent des groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier. Le FSC a développé des Principes et Critères de gestion forestière (FSC P&C) qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière. Les forêts dont la gestion est évaluée de façon indépendante et qui se conforment aux P&C peuvent être certifiées comme étant bien gérées selon le FSC.

LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Distribution :
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage : 10600 exemplaires

Dépôt légal : 2e trimestre 1986.

Responsable de la rédaction et de la coordination :
Michel Roy

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

Collaborateurs :
Lise Guay
Yvon Veilleux

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE
3500, 6e AVENUE,
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Infographie :
Réjean Giasson

Impression :
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

Courriel :
apbb@globetrotter.net